

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES



Qu'est-ce qu'une heure supplémentaire ?

Toute heure de travail accomplie, à la demande de l'employeur, au-delà de la durée légale (35 heures par semaine ou 1 607 heures par an).

Majoration

Le décompte s'effectue à la semaine

De la 36ème à la 43ème heure

25%

A partir de la 44ème heure

50%



Les primes liées au **travail effectif** s'incluent dans l'assiette de calcul des heures supplémentaires

Contingent annuel

220 heures



et



par an

par salarié

Au-delà du contingent, un **repos compensateur obligatoire** est accordé

< 20 salariés

50%

≥ 20 salariés

100%

de repos supplémentaire

Déduction forfaitaire patronale



< 20 salariés

1.50€ / heure



≥ 20 salariés

0.50€ / heure

Exonération

Impôt sur le revenu

Dans la limite de 7 500€ par an

Réduction de cotisations salariales

Dans la limite de 11.31%



BON À SAVOIR :

La durée maximale hebdomadaire de travail effectif en France ne peut pas dépasser **48 heures sur une semaine** et **44 heures en moyenne par semaine sur une période de 12 semaines consécutives**. (sauf dérogation prévue par le code du travail)

La durée quotidienne est limitée à **10 heures**. (12 heures maximum selon conditions prévues par le code du travail)



Le refus d'effectuer des HS sans motif légitime peut constituer une **faute grave**.

Selon les dispositions légales, sous réserve de la CCN applicable.